



ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
2740, avenue Saint-David, Québec (Québec) G1E 4K7 Tél. : 666-4500
ecolesamueldechamplain.ca

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries
Québec 

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
TENUE LE MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023, AU SALON SAMUEL
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DOMINIQUE FISET**

Sont présents :

Akesbi, Hassan, représentant des parents
Bergeron, Jean-Philippe, représentant des enseignants
Bilodeau, Annie, représentante des enseignants
Boivin, Karen, représentante des parents
Pelletier-Belzile, Marilou, représentante du personnel professionnel
Caux, Elisabeth, représentante des enseignants
Corbeil, Robert, représentant des parents
Fiset, Dominique, représentante des parents
Gagné, Jean-Philippe, représentant de la communauté (départ à 20h34)
Gauthier, Nadine, directrice
Lauriault, David, représentant des parents
M'Bra, Maël, représentant des élèves
Martel, Julie, représentante du personnel de soutien
Racine, Nathalie, représentante des enseignants
Roy, Rosalie, représentante des élèves
Savard, Sabrina, représentante des enseignants
Tardif, Anne, représentante des enseignants
Tremblay, Olivier, représentant des parents
Whittom, Geneviève, représentante des parents

Est absent :

Baron, Etienne, représentant des élèves

Assistent également à la rencontre :

Duchesne, Fanny, directrice adjointe
Gagnon, Catherine, gestionnaire administrative d'établissement

Madame Geneviève Tremblay agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Mot de bienvenue

Madame Fiset, présidente, souhaite la bienvenue aux membres. Ceux qui étaient absents lors de la dernière séance sont invités à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 novembre 2023

Madame Fiset fait la lecture de l'ordre du jour et valide auprès des membres s'ils ont des points à ajouter.

Une demande pour des activités de financement du programme FPT est déposée séance tenante. Le point 12 est donc modifié.

CE-23/24-08 IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Whittom

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du 8 novembre 2023 soit adopté.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 novembre 2023
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
4. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
5. Questions du public
6. Rapport des comités :
 - 6.1 Comité de parents
 - 6.2 Comité étudiant
7. Information du représentant de la communauté
8. Approbation des critères d'admissibilité d'un élève à un programme de concentration pour 2024-2025
9. Présentation des critères d'admissibilité aux profils particuliers pour 2024-2025
10. Adoption du projet éducatif 2023-2027
11. Approbation de la programmation d'activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui se déroulent à l'extérieur de l'école
12. Approbation d'activités de financement
 - 12.1 Spectacle d'humour (tournoi futsal)
 - 12.2 Boutique FPT
13. Adoption du budget 2023-2024
14. Adoption du budget annuel de fonctionnement du Conseil d'établissement
15. Confirmation des dates des épreuves ministérielles 2023-2024
16. Informations de la direction :
 - 16.1 Rencontre de parents 1re étape (16-17 novembre)
 - 16.2 Retards des élèves
17. Questions diverses
18. Levée de l'assemblée
19. Formation obligatoire des membres du CÉ (période de questions)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

Ayant pris connaissance du document au préalable, les membres sont invités à faire part de leurs commentaires et modifications.

CE-23/24-09 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Philippe Bergeron

Que les membres du Conseil d'établissement adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain tenue le lundi 2 octobre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivis au compte rendu de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

17.1 Approbation d'activités de financement pour les finissants (page 6)

Le suivi concernant la vente de billets est à faire (validation auprès de la Régie des courses et des jeux). Point de suivi.

5. Questions du public

Il n'y a pas de public.

6. Rapport des comités :

6.1 Comité de parents

Depuis la dernière séance du Conseil d'établissement, madame Karen Boivin a assisté à deux rencontres du comité.

Lors de la première rencontre, il y a eu les élections.

Les sujets suivants ont été abordés lors de la deuxième rencontre :

- Plan triennal de répartition (besoins des écoles, capacité, etc.).
- Nouvelle école secondaire en fonction pour 2024-2025, à Charlesbourg, sur l'ancien terrain du zoo. L'ouverture de la bâtisse pour la préparation de la rentrée est prévue en mai 2024. La nouvelle école primaire, située juste à côté, est ouverte depuis cette année.
- Construction d'une nouvelle école secondaire à Beauport : le terrain est livré (golf Beauport) et on prévoit environ quatre ans de planification et quatre ans de construction.
- Il y aura ajout de la 3^e secondaire à l'Académie Ste-Marie afin de donner un peu d'air à la Seigneurie qui déborde.
- Le 28 août dernier, il y a eu élection de madame Isabelle Mathieu, protectrice de l'élève, au niveau régional, pour notre secteur. Les détails sont disponibles sur le site du CSS.
- Les nouveaux modèles d'écoles du futur ont été abordés (avec nouvelles valeurs et nouvelles visions).

6.2 Comité étudiant

Madame Rosalie Roy confirme que les activités d'Halloween ont eu lieu. Au programme : maison hantée, distribution de bonbons dans les classes par les élèves du parlement étudiant, spectacle du band profs-élèves, concours de costumes, etc.

Elle informe les membres que les élèves ont été sondés pour valider leur intérêt à participer à un réveillon de Noël. Malheureusement, il y a eu très peu de répondants et une relance a été faite cette semaine. Un taux de participation de 60% est nécessaire. S'il n'y a pas de réveillon, des activités seront planifiées sur l'heure du midi pendant la semaine précédant la session d'examen. Il y aurait alors une ambiance festive, l'école serait décorée et des activités intéressantes seraient proposées aux élèves. Monsieur Jean-Philippe Bergeron s'engage à ce que le sujet soit abordé à la rencontre du parlement étudiant prévue cette semaine et il se porte volontaire pour assurer la passation du sondage durant les cours d'ECR et CCQ.

Les jeunes du parlement souhaitent organiser des journées thématiques éventuellement. Plus d'information à venir.

En terminant, les élèves souhaitent réaliser quelques projets cette année comme la rénovation de la salle de conditionnement physique. Monsieur Sol Zannetti a démontré un intérêt pour aider au financement. Ils ont aussi un projet visant à créer des espaces clos à la bibliothèque pour effectuer des travaux en sous-groupes. Madame Catherine Gagnon mentionne qu'elle est la personne responsable pour recevoir leurs projets.

7. Information du représentant de la communauté

Monsieur Jean-Philippe Gagné mentionne qu'un événement tragique a mobilisé les intervenants de l'Évasion St-Pie X depuis plusieurs jours et qu'une collaboration est assurée avec les écoles du secteur touchées (CSS de la Capitale).

Il informe les membres que l'organisme dispose maintenant des services d'une intervenante culturelle. Il souligne que l'Évasion St-Pie X peut être sollicitée en cas de besoin d'intégration de nouveaux immigrants. Il enverra les coordonnées à la direction. En terminant, deux travailleurs de rue ont été engagés, en plus des deux autres déjà présents. L'équipe du secteur jeunesse s'agrandit, prend son envol et se renforce.

8. Approbation des critères d'admissibilité d'un élève à un programme de concentration pour 2024-2025

Madame Gauthier commente le document transmis aux membres. Ils ont pu en prendre connaissance au préalable. Madame Gauthier valide s'ils ont des commentaires ou des questions. Elle note qu'il n'y a pas de gros changement par rapport à l'année dernière. Tel qu'annoncé, la concentration Production théâtrale a été ajoutée et la concentration Comédie musicale a été retirée. Madame Gauthier souligne que nous nous attendons à ce que nos élèves de concentration aient un comportement acceptable et civilisé.

CE-23/24-10 IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Corbeil

Que les membres du Conseil d'établissement approuvent les critères d'admissibilité d'un élève à un programme de concentration pour l'année scolaire 2024-2025.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9. Présentation des critères d'admissibilité aux profils particuliers pour 2024-2025

Les membres ont reçu le document au préalable et ont pu en prendre connaissance. Madame Gauthier les invite à faire part de leurs questions et commentaires. Il est à noter que les admissions en classes spéciales sont gérées par un comité d'admission qui relève du CSS. Le programme Pré-Dep ne fait pas partie de l'adaptation scolaire, mais il fait partie de la liste puisqu'il inclut des élèves avec de grands besoins. Si on compare avec l'an dernier, le programme FMSS a été ajouté et la Concentration DEP-DES a été retirée.

À la suite de questionnements des membres, madame Gauthier mentionne que le programme FMSS sera offert dans toutes les écoles secondaires. Il accueille des élèves avec de grands besoins au niveau comportemental, académique et motivationnel. Les Services éducatifs du CSS sont en réflexion à propos de ce programme, car il y a beaucoup de références à Gestion jeunesse et de décrochage en cours de parcours. Avec la construction de la nouvelle école secondaire, le CSS est en train de revoir la répartition des classes EHDAA pour assurer une équité entre les établissements. Au retour des Fêtes, des décisions seront prises et diffusées.

Les élèves FPT travaillent des apprentissages de niveau primaire jusqu'à 15 ans (2^e à 3^e année du primaire). Ensuite, ils font l'apprentissage de la vie fonctionnelle afin de développer leur autonomie et de les intégrer sur le marché du travail.

10. Adoption du projet éducatif 2023-2027

Les membres ont reçu le document au préalable. Madame Gauthier souligne que le projet éducatif est présenté sous un nouveau format. Il s'agit d'un visuel simplifié sur une feuille recto-verso. Les membres sont appelés, ce soir, à se prononcer sur le

contenu de la première page. Elle souligne que plusieurs étapes de consultation ont été effectuées pour en arriver à ce résultat. Des enjeux, des orientations et des objectifs ont été identifiés par le comité de pilotage à la suite des consultations effectuées. Des facteurs de risque ont aussi été identifiés par le comité.

Nous sommes présentement à l'étape du plan de mise en œuvre. Les résultats des travaux seront présentés aux membres du Conseil d'établissement en fin d'année.

En terminant, madame Gauthier note que les objectifs/cibles doivent être réalistes et atteignables en quatre ans.

Madame Fiset félicite le comité de pilotage et l'équipe-école pour leur bon travail.

CE-23/24-11 IL EST PROPOSÉ par madame Karen Boivin

Que les membres du Conseil d'établissement adoptent le projet éducatif 2023-2027 de l'école secondaire Samuel-De Champlain.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

11. Approbation de l'organisation d'activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui se déroulent à l'extérieur de l'école

Depuis la dernière rencontre, les membres ont été consultés par courriel pour l'approbation des activités suivantes :

- Via Ferrata – Vallée du Bras-du-Nord (18 octobre 2023)
- Match de ligue concentration soccer (19 octobre 2023)
- Bénévolat à la ressourcerie Entraide Agapè (plusieurs dates / début 24 octobre 2023)

CE-23/24-12 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Philippe Bergeron

Que les membres du Conseil d'établissement approuvent la tenue des activités et sorties éducatives suivantes :

- Sortie culturelle dans le Vieux-Québec (14 novembre 2023)
- Québec Mines (22 novembre 2023)
- Musée des beaux-arts du Québec / gr. 01 (7 décembre 2023)
- Musée des beaux-arts du Québec / gr. 02 (13 décembre 2023)
- Tournoi de Futsal à Boston (12 au 15 janvier 2024)
- Voyage 2e cycle à New York (dates à confirmer en septembre 2024)

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

12. Approbation d'activités de financement

12.1 Spectacle d'humour (tournoi de futsal)

Dans le cadre d'un tournoi de futsal à Boston, nos quatre équipes des Frégates souhaitent organiser, le 6 janvier prochain, un cocktail bénéfique suivi d'un spectacle avec des humoristes de la relève pour financer leur projet. La salle sélectionnée pour la représentation est la salle Sylvain-Lelièvre au cégep Limoilou. Une fois la réservation effectuée, les billets seront mis en vente au public.

CE-23/24-13 IL EST PROPOSÉ par madame Dominique Fiset

Que les membres du Conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain approuvent l'organisation d'un cocktail bénéfique et d'un spectacle d'humour, le 6 janvier 2024, au profit du tournoi de futsal à Boston. Les montants amassés serviront à diminuer les coûts relatifs au tournoi (inscription, hébergement, transport, nourriture, etc.).

12.2 Boutique FPT

La demande est déposée séance tenante. Dans le cadre du cours *Sensibilisation au monde du travail*, des élèves FPT sont amenés à faire plusieurs projets entrepreneuriaux au cours de l'année scolaire. Ce sont les élèves, accompagnés par leur enseignante et leur T.E.S., qui participent à toutes les étapes de l'élaboration des projets. Ils font la publicité, fabriquent des produits et les vendent (caisse, service aux clients). Le but de ces projets est de rendre les élèves plus autonomes et de les initier à différents métiers reliés à la vente et à la fabrication de produits. La Boutique FPT sera ouverte à différents moments dans l'année (ex. : Noël, Saint-Valentin et Pâques). Les produits fabriqués par les élèves durant leurs cours seront vendus sur l'heure du midi. Les profits seront utilisés pour organiser des activités de groupe. Le but n'est pas vraiment de faire des profits, mais bien de les préparer au marché du travail.

CE-23/24-14 IL EST PROPOSÉ par madame Marilou Pelletier-Belzile

Que les membres du Conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain approuvent la vente des produits fabriqués par les élèves de FPT dans le cadre de leurs cours. Les produits fabriqués seront vendus sur l'heure du midi, à différents moments dans l'année (ex. : Noël, St-Valentin, Pâques, etc.). Les montants amassés serviront à payer les coûts de production et les surplus seront utilisés pour financer des activités pour les élèves du programme FPT.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

13. Adoption du budget 2023-2024

Le document est distribué aux membres séance tenante. Madame Catherine Gagnon explique et commente chacune des sections du document. Elle fait la comparaison entre le budget de l'an passé et celui prévu cette année.

Une nouvelle règle administrative a été mise en place cette année. Celle-ci prévoit que les surplus du budget de fonctionnement soient retournés en fin d'année. Il est à noter que cela ne s'applique pas aux surplus d'investissement, car ceux-ci demeurent à l'école.

Autre nouveauté, la masse salariale du personnel cadre, de soutien et professionnel est maintenant incluse dans le budget. Cela explique l'écart important par rapport à l'année passée. Madame Gagnon souligne que la facture enseignante est à venir. Celle-ci inclura, par exemples, les 42 périodes d'enseignants ressources ajoutées aux frais de l'école ainsi que les bonifications des contrats (58,2 périodes) des enseignants à temps partiel. Nous dépensons beaucoup plus en services aux élèves que les enveloppes que nous recevons. Un plan de redressement s'impose afin d'en venir à un budget équilibré.

La diminution des dépenses au niveau des services complémentaires s'explique par le fait que les salaires sont maintenant inclus dans la masse salariale. De plus, la différence du montant s'explique aussi par la planification des effectifs 23-24 (diminution des heures en psychoéducation et bonification du service TES).

Madame Gagnon a relevé une erreur du ministère. En effet, il manquait 11 000\$ en lien avec les crédits accordés l'an passé pour les programmes particuliers (concentrations). Nous allons recevoir la somme cette année. De plus, madame Gagnon a fait des démarches auprès des Ressources financières afin que les ristournes de la cafétéria soient retournées dans le budget d'investissement, car de grosses dépenses sont prévues pour, entre autres, remplacer le lave-vaisselle (entre 10 000 et 15 000 \$).

L'augmentation des frais d'entretien de la bâtisse sont à la hauteur de 100 000\$ (environ 50 000\$ pour les modulaires).

Un poste d'enseignant a été ouvert en francisation. Nous accueillons 55 élèves issus de l'immigration cette année, comparativement à 24 l'année passée. Le montant que l'école reçoit est généré en fonction de la cote des élèves. Les besoins sont très grands et ne font qu'augmenter. Le service s'est amélioré depuis l'année passée et l'ouverture d'un poste favorise la rétention de personnel. Beaucoup de nouveaux arrivants viennent s'inscrire. Présentement, les sommes octroyées par le ministère ne sont pas à la hauteur du niveau de services à rendre.

Les rénovations du salon étudiant, qui incluent l'achat des nouveaux casiers, sont toujours au programme. Un peu plus de 511 000 \$ ont été prévus pour ce projet.

Un déficit de fonctionnement d'un peu plus de 200 000\$ est prévu et nous devons puiser la différence dans les surplus des années précédentes.

Pour conclure, madame Gauthier souligne que, dès l'an prochain, nous ne pourrons malheureusement plus nous payer autant de services et de bonifications de tâches à la même hauteur que cette année. La direction est imputable du budget et devra rendre des comptes par rapport au déficit. Des discussions concernant la structure des services aux élèves s'amorceront au retour du congé des Fêtes. Le CPE est informé de la situation.

Un suivi du budget sera fait à la séance du mois de mars.

CE-23/24-15 IL EST proposé par madame Geneviève Whittom

Que les membres du Conseil d'établissement adoptent le budget de l'école secondaire Samuel-De Champlain pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Budget annuel de fonctionnement du Conseil d'établissement

Madame Gagnon informe les membres que le CSS octroie annuellement un montant de 500 \$ à chaque conseil d'établissement des écoles et les membres doivent convenir de la façon de l'utiliser. Elle rappelle que nous ne pouvons malheureusement pas l'utiliser pour les élèves sous forme de bourses, récompenses ou autres. Le budget peut être utilisé pour des activités sociales, conférences, formations, frais de gardiennage, etc. Il n'est pas reporté à l'année suivante s'il n'est pas utilisé. Il est à noter que des besoins peuvent survenir en cours d'année. Après discussion, les membres conviennent d'organiser une activité sociale en fin d'année, s'il reste des sous.

CE-23/24-16 IL EST PROPOSÉ par monsieur David Lauriault

Que les membres du Conseil d'établissement adoptent les modalités d'utilisation du budget annuel de fonctionnement du Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain pour l'année scolaire 2023-2024.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

15. Confirmation des dates des épreuves ministérielles 2023-2024

Madame Duchesne informe les membres que nous avons reçu une communication du ministère confirmant les dates des épreuves ministérielles. Deux changements sont à apporter à notre calendrier scolaire :

- Français sec. 2 : 15 mai (au lieu du 16 mai)
- Math CST sec. 4 : 18 juin (au lieu du 19 juin)

Le calendrier amendé sera déposé sur le site de l'école et les parents seront informés des changements via l'Info-parents de novembre.

16. Informations de la direction

16.1 Rencontre de parents 1^{re} étape (16 et 17 novembre 2023)

Madame Duchesne informe les membres qu'à la suite d'une analyse du CAP, il a été convenu d'offrir aux parents deux plages de disponibilité de deux heures chacune afin qu'ils puissent rencontrer les enseignants de leur(s) enfant(s). Tel que prévu au calendrier scolaire, les moments retenus sont :

- Le jeudi 16 novembre, de 18h30 à 20h30, en présentiel
- Le vendredi 17 novembre, de 8h30 à 10h30, en virtuel

Comme par les années passées, la prise des rendez-vous se fera via l'application Bookings. Les informations détaillées et la procédure de prise de rendez-vous seront envoyées en début de semaine prochaine (lundi). Les bulletins seront aussi déposés sur le portail lundi prochain. Le fait d'offrir deux plages de deux heures permettra à davantage de parents de prendre rendez-vous.

16.2 Retards

Madame Duchesne rapporte qu'une recrudescence a été observée dans les dernières semaines au niveau du nombre de retards sans motif valable. Il a été constaté que plusieurs élèves motivent eux-mêmes leurs retards dans Mozaïk. De plus, des parents motivent des retards pour éviter une retenue à leur enfant, alors que le retard n'est pas justifié. En effet, des jeunes flânent dans l'école et leurs parents motivent leur retard pour éviter une conséquence.

La direction demande l'appui du Conseil d'établissement via une motion afin de ne plus permettre aux parents de motiver les retards via Mozaïk. Les parents devront appeler à l'école pour motiver un retard, et ce, uniquement pour un motif valable. Les élèves qui cumuleront cinq retards non-motivés se verront convoqués en retenue. Les retards récurrents sont devenus un enjeu.

Les membres sont tous en accord avec la demande de la direction.

Pour qu'un enfant réussisse, il doit être en classe et les retards dérangent les cours. L'information sera diffusée dans l'info-parents de novembre.

17. Questions diverses

Pas de sujet.

18. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Maël M' Bra propose, à 21h13, que la séance soit levée.

La présidente,
Dominique Fiset

La secrétaire,
Geneviève Tremblay